### DEROULE DU BILAN DE COMPETENCES

### Objectif :

### Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel, le cas échéant un projet de formation, compatibles avec les spécificités de la personne et de l’environnement professionnel.

### Conformément à la Loi – L.6313.1 à 11 – Articles R.6322.32 à 63 et R.6321.2 du code du travail.

### Contenus :

### 1/ Phase préliminaire

### Information sur la démarche proposée : cadre, déroulement, principe d’utilisation des conclusions (gratuit)

### Analyse de la demande

### Vérification de l’adéquation de la démarche par rapport aux attentes

### Cette étape doit permettre au bénéficiaire de confirmer son engagement en toute connaissance de cause.

### 2/ Phase d’investigation

### Analyse du parcours professionnel et personnel

### Exploration des éléments de personnalité et de motivation

### Identification des compétences professionnelles et /ou personnelles selon les besoins, évaluation des connaissances et des capacités

### Mise en évidence de critères de choix professionnels

### Etude du marché du travail

### Recherches documentaires sur les secteurs et les métiers

### Vérification de la faisabilité des hypothèses de projet.

### Cette étape est individualisée selon les besoins de chacun et son contenu évolue en fonction des évènements susceptibles de se produire lors du bilan. Cette phase permet de recueillir tous les éléments nécessaires à la constitution d’un projet réaliste et réalisable. A l’issue de cette phase, le bénéficiaire doit être en mesure de prendre une décision éclairée.

### 3/ Phase de synthèse :

### Validation d’un projet principal et d’une solution alternative

### Etablissement de plans d’actions précis et détaillés

### Un document de synthèse est établi pour le bénéficiaire et reste sa propriété. Il ne peut être communiqué à un tiers qu’avec son accord.

**Public visé / pré-requis :**

Toute personne qui s’interroge sur son devenir professionnel, quel que soit son secteur d’activité. Entreprises privées, publiques, collectivités territoriales.

**Modalités pédagogiques :**

1 heure d’entretien préalable non facturée,

24 heures, réparties sur une période de 7 à 10 semaines,

Entretien de suivi après 6 mois.

**Dates :** toute l’année à la demande

**Méthodes et outils :**

* Entretiens individuels
* Travail personne accompagné sur documents support de travail
* Méthodologie des enquêtes et des recherches documentaire
* Inventaire de personnalité et d’intérêts professionnels

**Modalités de validation :**

* Attestation de fin de bilan et de remise de synthèse
* Prises en charge financières totales ou partielles sont prévues selon la situation
* Consultation préalable